

AFFAIRE N°2/3 - Incidence du prix du riz sur le budget du Bureau d'Aide Sociale.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'ignorez pas que le prix du riz vient d'être relevé de façon substantielle

à la suite d'une pénurie mondiale qui se prolonge et tend même à s'accroître.

Il ne nous appartient certes pas de déterminer, à notre niveau, un plan de substitution ou de meilleur coût de cette denrée vitale pour la consommation réunionnaise. Toutefois, notre intervention me paraît souhaitable à deux points de vue :

1° - Les prévisions de distribution de riz du Bureau d'Aide Sociale ont été établies en fonction du prix de revient calculé à l'ancien prix. Une prévision complémentaire de crédits s'avère donc nécessaire pour respecter le plan de distribution prévu en début d'année.

L'incidence de ce facteur peut être évaluée de la manière suivante :

. le prix du kg de riz passe de 95 F à 120 F, soit une augmentation de 26 %

. le volume financier concerné par le riz dans le budget du Bureau d'Aide Sociale est de 15 000 000 F.

. Il reste deux mois à couvrir au titre du budget 1974.

d'où l'incidence I₁

$$I_1 = \frac{15\ 000\ 000 \times 2 \times 26}{12 \times 100} = 650\ 000\ \text{F}$$

soit un total de consommation pour les mois de Novembre et Décembre de :

$$\frac{15\ 000\ 000 \times 2}{12} + 650\ 000 = 3\ 150\ 000\ \text{F}$$

2° - D'autre part, le Bureau d'Aide Sociale risque d'être plus sollicité en ce qui concerne la fourniture de riz compte tenu du fait que :

a) tout d'abord, les gens défavorisés bénéficiant déjà de distributions de vivres pour un revenu qui n'a pas varié, pourront acheter moins de riz et en demanderont donc une plus grande quantité au Bureau d'Aide Sociale.

b) d'autre part, certaines personnes qui, jusqu'à maintenant, n'avaient pas recouru aux services du Bureau d'Aide Sociale, risquent désormais d'être contraintes de le faire.

Les données relatives à ces deux derniers éléments étant beaucoup moins facilement cernées que la première, il n'est possible que de faire des hypothèses.

1ère hypothèse : La consommation des bénéficiaires actuels augmente de 10% et les nouveaux bénéficiaires la font croître de 5% supplémentaires.

$$L'incidence I_{2.1} = \frac{3\ 150\ 000 \times (10+5)}{100} = 478\ 500\ \text{F}$$

2ème hypothèse : La consommation des bénéficiaires actuels augmente de 20 % et les nouveaux bénéficiaires la font croître de 15% supplémentaires.

$$L'incidence I_{2.2} = \frac{3\ 150\ 000 \times (20+15)}{100} = 1\ 102\ 500\ \text{F}$$

3ème hypothèse : La consommation des bénéficiaires actuels augmente de 30% et les nouveaux bénéficiaires la font croître également de 30%.

L'incidence I 2.3 est alors de :

$$I\ 2.3 = \frac{3\ 150\ 000 \times (30 + 30)}{100} = 1\ 890\ 000\ F$$

L'incidence totale I de l'augmentation du prix du riz sur le budget du Bureau d'Aide Sociale sera donc de :

$$\text{soit : } I = I\ 1 + I\ 2.1. = 650\ 000 + 472\ 500 = 1\ 122\ 500\ F$$

$$\text{soit : } I = I\ 1 + I\ 2.2. = 650\ 000 + 1\ 102\ 500 = 1\ 752\ 500\ F$$

$$\text{soit : } I = I\ 1 + I\ 2.3. = 650\ 000 + 1\ 890\ 000 = 2\ 540\ 000\ F$$

Les crédits nécessaires à cette modification du budget du Bureau d'Aide Sociale sont prévus au Chapitre 971 Article 751 (produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement).

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet et de vous prononcer sur l'une des hypothèses qui ont été dégagées.

M. CHANE-KUNE - Monsieur le Maire, est-ce que nous, en tant qu'élus, nous n'avons pas un mot à dire sur l'augmentation du prix du riz.

LE MAIRE - Le prix du riz incombe au Gouvernement. A la Réunion, le Préfet est responsable.

M. BEDIER - Dans ce cas, la Commission des prix n'est pas consultée.

LE MAIRE - La décision revient au Gouvernement.

M. CHANE-KUNE - Le petit peuple dit que le pain a été augmenté de 13% alors que le riz a été augmenté de 25%.

LE MAIRE - On avait mis le prix du kg de riz à 45 F. Ce prix était nettement en dessous du prix normal. Maintenant, nous sommes devant la réalité du prix du riz. L'augmentation du prix du riz ordinaire sera atténuée pour les plus défavorisés, car le quotient familial d'aide sociale est passé de 5 000 F à 5 700 F.

M. BOYER Bruno - Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas touchés par cette mesure.

LE MAIRE - Psychologiquement, cette mesure est criticable. Elle peut avoir une incidence sur l'emploi qu'il conviendrait d'étudier.

M. FOSSARD - Parmi les personnes qui reçoivent des bons en vivres, certains ne sont pas indigents.

LE MAIRE - Est-ce que parmi vous, il y aurait des volontaires pour vérifier les listes d'indigents.

Monsieur CHANE-KUNE et Monsieur FOSSARD sont volontaires.

M. LAURET Gérard - Est-ce que cela se passe par secteur ?

LE MAIRE - Oui, cela se fera par secteur.

M. LAURET - Je suis volontaire pour mon secteur.

LE MAIRE - Je vous rappelle que vous ne devez pas oublier qu'il y a une commission d'Aide Sociale. Donc, il ne vous appartient pas de prendre des décisions.

M. FERRERE - On devrait faire faire une enquête sur chaque indigent.

M. CHANE-KUNE - On ne peut faire une enquête pour 20 000 personnes.

LE MAIRE - Je vous demande :

1°) - de prendre contact avec la Commission d'Aide Sociale, c'est-à-dire, de vous mettre en relation avec Monsieur LICHARDY et Madame ROCHE. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas de contrôler la Commission d'Aide Sociale mais il s'agit de l'aider.

2°) - Je vous rappelle que vous ne devez prendre aucune décision. Cette décision appartient au Maire après la consultation de la Commission d'Aide Sociale.

En ce qui concerne l'augmentation du prix du riz, est-ce que vous ne voyez pas une autre solution ?

M. FONTAINE - Monsieur le Maire, est-ce que vous ne prévoyez pas d'augmenter les cantinières, les femmes de service et les balayeuses ?

LE MAIRE - Les cantinières sont payées 12 mois bien qu'elles ne travaillent que pendant 9 mois. Si elles travaillent pendant les vacances elles sont payées en plus.

MME BENARD - Je pense que les cantinières seraient plus contentes si on augmentait leur nombre.

M. FONTAINE - Je pense que l'augmentation de 500 F par mois serait plus appréciée.

LE MAIRE - Dans l'immédiat, je vous propose de leur donner une augmentation de 500 F par mois.

Les Conseillers Municipaux à l'UNANIMITE sont d'accord pour l'augmentation de 500 F par mois, dans l'immédiat.

d'autre part, la TROISIEME HYPOTHESE a été ADOPTEE A LA MAJORITE.